

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 octobre 2014

CP2014_10_23
id. 1181

L'an deux mille quatorze le vingt sept octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

Hors de la présence de :

M. HEBRAL qui n'a pas participé au vote.

**RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT SEGPA ET CHAUFFERIE AU
COLLÈGE FRANÇOIS MITTERRAND À MOISSAC - AVENANTS
AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme de travaux relatif à la restructuration du bâtiment SEGPA et chaufferie au collège François Mitterrand à Moissac.

Par délibération de l'Assemblée départementale en date du 23 février 2010, une autorisation de programme de 420 000 € a été approuvée pour la réalisation de cette opération qui a été confiée à la Semateg à l'issue d'une consultation.

Par délibération du 28 octobre 2013, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés de travaux relatifs à cette restructuration, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération à 287 330,17 € H.T.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver six avenants aux marchés de travaux relatifs à cette restructuration.

III – PRÉSENTATION DES AVENANTS

La réalisation de cette opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés à savoir :

LOT 1 : GROS-OEUVRE

Les travaux supplémentaires concernent d'une part, la démolition des chapes défectueuses après dépose du revêtement de sol collé et d'autre part, la modification du réseau enterré extérieur d'évacuation des eaux usées.

LOT 2 : MENUISERIE ALUMINIUM

La plus-value constatée provient de la différence entre la plus-value due au remplacement de la porte d'entrée au bâtiment en mauvais état et la moins-value concernant la suppression des garde-corps des cales d'accès handicapés.

LOT 3 : MENUISERIE BOIS

Les prestations supplémentaires concernent un complément d'habillage dans la cage d'escalier pour améliorer l'entretien ainsi qu'un complément de cylindres sur les portes intérieures pour l'organigramme de clés.

LOT 4 : PLÂTRERIE

Le complément concerne la création d'un placard technique pour recevoir l'armoire électrique de commande des équipements de cuisine.

LOT 5 : ELECTRICITE

Les travaux supplémentaires concernent les raccordements des vidéo projecteurs dans chaque salle d'enseignement.

LOT 6 : PLOMBERIE- SANITAIRE-CHAUFFAGE-VENTILATION

La moins-value constatée provient de la différence entre

- la moins-value due à la suppression de la chambre froide et d'un système d'aération suite à la modification du programme
- et la plus-value concernant la mise en conformité du réseau gaz extérieur et le remplacement d'un ballon d'eau chaude usagé.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 4 915,18 € H.T. et se présente selon les conditions présentées.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 septembre 2014, s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés d'un montant de 4 915,18 € H.T.

Ainsi, le montant des marchés initialement arrêté à 287 330,17 € H.T. est réactualisé à hauteur de 292 245,35 € H.T.

* * *

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 14 novembre 2002 approuvant le programme de travaux relatif à la restructuration du bâtiment SEGPA et chaufferie au collège François Mitterrand à Moissac,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 15 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux suivants conclus sur la base d'une plus value de 4 915,18 € H.T. :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total marchés H.T.</i>
1	Gros-oeuvre	ETC	27 669,00 €	2 978,00 €	30 647,00 €
2	Menuiserie aluminium serrurerie	BSA	10 323,00 €	1 740,00 €	12 063,00 €
3	Menuiserie bois	BANZO	9 965,25 €	1 664,15 €	11 629,40 €
4	Plâtrerie cloisons isolation	MMP	50 892,00 €	1 000,00 €	51 892,00 €
5	Electricité et courants faibles	FAUCHE	46 900,00 €	1 585,30 €	48 485,30 €
6	Plomberie – sanitaire – chauffage –VMC	JARLAN	38 850,00 €	-4 052,27 €	34 797,73 €
7	Sols durs carrelage faïence	MONTAUBAN CARRELAGE	23 688,74 €	/	23 688,74 €
8	Revêtements sols souples	SOL FRANÇAIS	56 368,58 €	/	56 368,58 €
9	Peintures	VEDEILHE	22 673,60 €	/	22 673,60 €
TOTAL HT			287 330,17 €	4 915,18 €	292 245,35 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les avenants correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Semateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET